

# VISIATIV

Société anonyme

26 RUE BENOIT BENNIER

69260 CHARBONNIERES LES BAINS

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Avvens Audit  
Immeuble Le Saphir  
14 Quai du Commerce  
69009 LYON

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# VISIATIV

Société anonyme

26 RUE BENOIT BENNIER

69260 CHARBONNIERES LES BAINS

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

A l'assemblée générale de la société VISIATIV,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note "2.4 Changement de méthode comptable" de l'annexe des comptes consolidés concernant :

- Les modalités de comptabilisation des écarts de conversion en lien avec l'application du référentiel ANC 2020-01 ;
- La comptabilisation d'une provision pour les indemnités de fin de carrière en application de la méthode de référence.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, telle qu'elle est décrite en note 4.18 de l'annexe des comptes consolidés, et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

- Ecart d'acquisition :

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 4.1 et 5.1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 4.1 et 5.1 donnaient une information appropriée.

- Indemnités de fin de carrière :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de calcul de la provision des indemnités de fin de carrière, telle qu'elle est décrite en notes 4.13 et 5.9 de l'annexe des comptes consolidés. Nous nous sommes assurés de sa correcte application et nous avons vérifié que les notes 4.13 et 5.9 donnaient une information appropriée.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 26 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Avvens Audit

Deloitte & Associés



Pascal BLANDIN

Jean-Marie LE JELOUX

# Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

## Bilan consolidé

<i>En M€</i>	Notes	Décembre 2021	Décembre 2020
Immobilisations incorporelles	5.2	105,8	94,0
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	5.1	87,6	79,4
Immobilisations corporelles	5.2	3,9	4,5
Immobilisations financières	5.2	6,2	3,8
Titres mis en équivalence	5.2	0,0	0,0
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>115,8</b>	<b>102,3</b>
Stocks et en-cours		0,3	0,4
Clients et comptes rattachés	5.3 ; 5.4	58,3	60,0
Autres créances et comptes de régularisation	5.4 ; 5.5 ; 5.7	34,5	22,7
Disponibilités	5.6	68,7	65,2
<b>Total Actif</b>		<b>277,6</b>	<b>250,6</b>

<i>En M€</i>	Notes	Décembre 2021	Décembre 2020
Capital	5.8	2,7	2,4
Primes liées au capital		43,2	35,9
Réserves et Résultat consolidé	5.18	13,7	9,4
Autres		-1,6	-2,7
<b>Total capitaux propres</b>		<b>58,0</b>	<b>45,1</b>
Intérêts hors groupe		2,7	1,8
Provisions	5.9	15,0	4,5
Emprunts et dettes financières	5.10	98,6	100,7
Fournisseurs et comptes rattachés	5.11 ; 5.12	39,6	36,2
Autres dettes et comptes de régularisation	5.11 ; 5.12	63,8	62,4
<b>Total Passif</b>		<b>277,6</b>	<b>250,6</b>

## Compte de résultat consolidé

<i>En M€</i>	Notes	Décembre 2021	Décembre 2020
Chiffre d'affaires	5.13	214,4	189,9
Autres produits d'exploitation	5.14	10,2	10,2
Achats consommés	5.15	-78,8	-69,0
Charges de personnel	5.15	-87,3	-79,3
Autres charges d'exploitation	5.15	-32,3	-33,1
Impôts et taxes	5.15	-2,3	-2,3
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	5.15	-8,9	-9,0
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>15,0</b>	<b>7,4</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>15,0</b>	<b>7,4</b>
Charges et produits financiers	5.16	-2,1	-2,9
Charges et produits exceptionnels	5.17	0,0	-0,5
Impôt sur les bénéfices		-2,0	-1,8
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>10,8</b>	<b>2,2</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-0,4	-0,4
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>10,4</b>	<b>1,8</b>
Intérêts minoritaires		-0,7	-0,3
Résultat net (part du groupe)		9,7	1,5
Résultat par action (en euros)	5.18	2,22	0,38
Résultat dilué par action (en euros)	5.18	2,20	0,38

## Tableau de variation des capitaux propres

Montant en M€	Capital en nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves et Report à nouveau	Ecart de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres -Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres (total)
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>4 027 553</b>	<b>2,4</b>	<b>35,9</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>2,6</b>	<b>40,8</b>	<b>12,1</b>	<b>53,0</b>
Affectation du résultat 2019				2,6		-2,6	0,0		0,0
Résultat net 2020						1,5	1,5	0,3	1,8
Augmentation de capital							0,0		0,0
Dividendes versés							0,0	-0,1	-0,1
Actions propres VISIATIV SA				0,2			0,2		0,2
Ecart de conversion					-0,6		-0,6		-0,7
Variation de périmètre				3,1			3,1	-10,4	-7,3
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>4 027 553</b>	<b>2,4</b>	<b>35,9</b>	<b>5,2</b>	<b>0,1</b>	<b>1,5</b>	<b>45,1</b>	<b>1,8</b>	<b>46,8</b>
Affectation du résultat 2020				1,5		-1,5	0,0		0,0
Résultat net 2021						9,7	9,7	0,7	10,4
Augmentation de capital	413 398	0,2	7,3	0,2			7,8	0,0	7,8
Dividendes versés				0,0			0,0	-0,2	-0,2
Actions propres VISIATIV SA				1,1			1,1		1,1
Ecart de conversion				0,0	1,0		1,0	0,1	1,1
Ecart de conversion (changement méthode ANC 2020)				-0,5			-0,5		-0,5
Changement méthode provision IDR				-5,7			-5,7	-0,1	-5,9
Variation de périmètre				-0,5			-0,5	0,4	0,0
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>4 440 951</b>	<b>2,7</b>	<b>43,2</b>	<b>1,3</b>	<b>1,1</b>	<b>9,7</b>	<b>58,0</b>	<b>2,7</b>	<b>60,6</b>

## Tableau de flux de trésorerie

En M€	Décembre 2021	Décembre 2020
<b>Résultat d'exploitation des entités intégrées</b>	<b>15,0</b>	<b>7,4</b>
<b>Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie :</b>		
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises (1)	7,0	6,7
- Provisions inscrites au passif	1,9	0,3
- Frais d'émission d'emprunt à étaler	0,1	0,1
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>24,0</b>	<b>14,5</b>
- Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (2)	7,5	5,1
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>31,5</b>	<b>19,6</b>
<b>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :</b>		
- Frais financiers	-3,0	-2,0
- Produits financiers	0,3	0,1
- Impôt sur les sociétés, hors impôt sur les plus-values de cession	-1,9	-2,8
- Charges et produits exceptionnels liés à l'activité	0,0	-0,5
<b>Flux net généré affecté à l'activité</b>	<b>26,9</b>	<b>14,4</b>
- Acquisition d'immobilisations	-12,2	-8,9
- Produit de cessions d'immobilisations, net d'impôt	0,0	0,1
- Incidence des variations de périmètre (3)	-17,8	-14,3
<b>Flux de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>	<b>-30,0</b>	<b>-23,1</b>
- Dividendes versés aux minoritaires	-0,2	-0,1
- Augmentations/ diminution de capital en numéraire	7,8	0,0
- Variation des actions propres	1,1	0,2
- Emissions d'emprunts	5,0	46,8
- Remboursements d'emprunts	-7,5	-4,4
<b>Flux de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>6,1</b>	<b>42,5</b>
- Incidence de la variation des taux de change	0,5	-0,3
- Incidence des changements de principes comptables		
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>3,5</b>	<b>33,5</b>
- Trésorerie d'ouverture	65,2	31,7
- Trésorerie de clôture	68,7	65,2

(1) A l'exclusion des dépréciations sur actif circulant

(2) Détail de la variation du BFR

En M€	Décembre 2021	Décembre 2020
Stocks	-0,2	-0,1
Créances clients	4,5	9,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2,5	-3,3
<b>Sous total variations du BFR d'exploitation</b>	<b>6,8</b>	<b>6,1</b>
Autres créances	-8,2	2,6
Charges constatées d'avance	-0,3	-0,1
Dettes fiscales et sociales	8,8	-3,4
Autres dettes	-0,6	1,0
Produits constatés d'avance	1,1	-1,0
<b>Sous total autres variations du BFR</b>	<b>0,7</b>	<b>-1,0</b>
<b>Total Variations</b>	<b>7,5</b>	<b>5,1</b>

Cette variation de BFR inclut les nouvelles sociétés intégrées à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation

(3) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée

En M€	Décembre 2021	Décembre 2020
<b>Trésorerie acquise ou versée</b>	<b>2,0</b>	<b>0,4</b>

# Annexe des comptes consolidés annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en millions d'euros.)

## Table des matières

<b>Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs .....</b>	<b>7</b>
1.1 Information relative à la Société et à son activité .....	7
1.2 Evènements marquants de l'exercice.....	7
1.3 Evènements postérieurs à la clôture.....	8
<b>Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables.....</b>	<b>8</b>
2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés .....	8
2.2 Application des méthodes préférentielles.....	9
2.3 Utilisation de jugements et d'estimations .....	9
2.4 Changement de méthode comptable .....	10
<b>Note 3 : Périmètre de consolidation .....</b>	<b>11</b>
3.1 Méthodes de consolidation.....	11
3.2 Périmètre de consolidation .....	12
3.3 Variations de périmètre .....	13
3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation .....	14
<b>Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation .....</b>	<b>15</b>
4.1 Ecart d'acquisition .....	15
4.2 Ecart de conversion .....	16
4.3 Immobilisations incorporelles .....	16
4.4 Immobilisations corporelles .....	17
4.5 Immobilisations financières .....	17
4.6 Contrats de location.....	17
4.7 Créances.....	18
4.8 Impôts différés .....	18
4.9 Valeurs mobilières de placement.....	18
4.10 Disponibilités.....	19
4.11 Opérations en devises étrangères.....	19
4.12 Provisions pour risques et charges.....	19
4.13 Indemnité de départs à la retraite .....	19
4.14 Instruments financiers .....	20
4.15 Emprunts.....	20
4.16 Contrat de liquidité .....	20
4.17 Subventions publiques à recevoir.....	21
4.18 Chiffre d'affaires .....	21

4.19 Informations sectorielles.....	21
4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	22
4.21 Résultat financier.....	22
4.22 Résultat par action.....	22
<b>Note 5 : Notes sur les états financiers consolidés .....</b>	<b>23</b>
Note 5.1 : Ecart d'acquisition .....	23
Note 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières .....	23
Note 5.3 : Créances clients.....	25
Note 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance .....	25
Note 5.5 : Impôts différés Actif et Passif.....	26
Note 5.6 : Trésorerie nette.....	28
Note 5.7 : Charges et produits constatés d'avance .....	28
Note 5.8 : Capitaux propres.....	29
Note 5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions .....	29
Note 5.8.2 : Distribution de dividendes .....	29
Note 5.9 : Provisions pour risques et charges.....	29
Note 5.10 : Dettes financières.....	30
Note 5.10.1 : Emprunts.....	30
Note 5.11 : Détails du passif circulant par échéance .....	33
Note 5.12 : Détail des charges à payer .....	34
Note 5.13 : Chiffre d'affaires.....	34
Note 5.14 : Autres produits d'exploitation.....	34
Note 5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel.....	35
Note 5.16 : Produits et charges financiers.....	35
Note 5.17 : Produits et charges exceptionnels.....	36
Note 5.18 : Résultat par action.....	36
Note 5.19 : Parties liées et gouvernance .....	36
Note 5.20 : Engagements donnés.....	37
Note 5.20.1 : Covenants bancaires .....	37
Note 5.20.2 : Contrats de crédit-bail .....	38
Note 5.20.3 : Baux commerciaux.....	38
Note 5.20.4 : Factoring .....	38
Note 5.20.5 : Engagements au titre des contrats de location .....	38
Note 5.20.6 : Autres engagements financiers.....	39
Note 5.21 : Effectifs .....	42
Note 5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers .....	42
Risque de liquidité .....	42
Risque de taux d'intérêt.....	43
Risque de crédit .....	43
Risque de change .....	43
Risque sur actions .....	43
Note 5.23 : Honoraires des commissaires aux comptes .....	43

## Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont la durée est de 12 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### 1.1 Information relative à la Société et à son activité

VISIATIV (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe VISIATIV (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

Le Groupe s'est construit initialement autour de l'intégration d'outils de CAO, puis a développé ses propres technologies et services pour devenir un accélérateur de la transformation numérique des entreprises.

Le siège social de la société est situé au 26 rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières-les Bains.

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Euronext Growth de Paris le 28 mai 2014.

### 1.2 Evènements marquants de l'exercice

Le 28 février 2021, VISIATIV a effectué une cession de branche d'activité au profit de la société Entreprise du Futur (société détenue à 100% au 31/12/2020 et au 31/12/2021) concernant l'activité d'organisation d'événements et l'animation d'une communauté de dirigeants de PME & ETI.

En mars 2021, VISIATIV a acquis les parts minoritaires restantes de la société Linksoft (filiale précédemment détenue à 54% et consolidée au 31/12/2020) pour détenir 100%. Cette société a été fusionnée dans VISIATIV SOFTWARE avec effet rétroactif au 1er janvier 2021.

En mars 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société AJ Solutions. Distributeur SOLIDWORKS sur le territoire français, cette société a réalisé en 2020 un CA de 2,8 M€.

En avril 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société Lease Place. Partenaire historique de Visiativ, Lease Place accompagne ses clients, depuis plus de 16 ans, dans la construction, le management et le développement de solutions de financement pour l'achat de logiciels et matériels, son CA en 2020 s'est élevé à 24.5 M€ (activité réalisée exclusivement avec la société VISIATIV).

En avril 2021, VISIATIV a cédé la totalité du capital social de la société AIM CP, qui détenait elle-même 81% du capital social de la société VALLA S.A.S, spécialisée dans la conception, le prototypage et la fabrication de pièces par impression 3D, à un partenaire industriel. A l'issue de l'opération, la société VISIATIV conserve uniquement une participation minoritaire de 19% au capital social de la société VALLA S.A.S.

Le 21 juin 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société Ma Sauvegarde, editrice d'une solution de sauvegarde en temps réel des données des entreprises. Plus de 3 000 entreprises font aujourd'hui appel à la plateforme SaaS Ma Sauvegarde, qui compte 12 collaborateurs et réalise près d'un million d'euros de chiffre d'affaires, en croissance de plus de 30% par an au cours des trois dernières années.

La Société a réalisé une augmentation de capital au cours du premier semestre 2021, et impacté le capital social de +0,2 M€ et les réserves de +7,3 M€ (dont +0,6 M€ lié à la conversion de BSA).

Le 1er juillet 2021, la société ABGI UK a racheté 100% du capital de la société IFTC. Cette société basée en Irlande du Nord à Belfast, est un cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation. IFTC, qui est consolidé à compter du 1er juillet 2021, a réalisé un chiffre d'affaires de 0,7 M€ (0,8 M€) en 2021.

Le 25 octobre 2021, la société ABGI GROUP a pris une participation de 50% du capital dans la société PFIF GmbH, cette société basée en Allemagne et créée en 2021, est un cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation. Elle est consolidée en intégration proportionnelle à 50% à partir d'octobre 2021.

En décembre 2021, VISIATIV a acquis 100% de la société ABGI BRESIL (filiale précédemment détenue à 26,25% et non consolidée au 31/12/2020). Cette société basée au Brésil, est un cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation. Elle sera consolidée en intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### 1.3 Evènements postérieurs à la clôture

Une opération d'actionnariat salarié via le FCPE VISIATIV, a été validée par le conseil d'administration fin janvier 2022. L'opération sera soumise préalablement à la validation de l'AMF. La dilution financière maximale liée à l'augmentation de capital est de 1,11% (et de 1,77% en droit de vote).

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 entraînera des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial.

Les sanctions qui visent la Russie devraient avoir des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2021, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

## Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe VISIATIV sont présentés conformément au nouveau règlement ANC 2020-01.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles comptables générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

## 2.2 Application des méthodes préférentielles

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.2 ci-dessous.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres.

Le Groupe pratique l'étalement des frais d'émission des emprunts obligataires sur la durée de vie de cet emprunt.

Le Groupe comptabilise à l'actif les éléments financés par crédit-bail.

Conformément à la recommandation ANC n°2013-02, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Groupe comptabilise désormais la totalité des engagements de retraite et avantages similaires de ses sociétés françaises alors qu'il s'agissait d'engagements hors bilan précédemment (cf Note 2.4).

Les autres méthodes préférentielles ne sont pas appliquées par le Groupe.

## 2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'affectation des actifs et passifs aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ;
- l'évaluation et la dépréciation des écarts d'acquisition et des frais de R&D ;
- le calcul des impôts différés ;
- l'évaluation des provisions.

## 2.4 Changement de méthode comptable

### 2.4.1 Ecart de conversion

Le traitement des écarts de conversion a été modifié conformément au changement induit par l'entrée en vigueur au 1er janvier 2021 du nouveau référentiel ANC 2020-01. La comptabilisation des écarts de conversion actifs et passifs en résultat consolidé n'est plus autorisée. Cela n'a pas d'impact sur le résultat consolidé de l'année et un impact de -0,5 M€ sur les réserves consolidées.

### 2.4.2 Indemnité de fin de carrière

Pour les comptes consolidés annuels clos au 31 décembre 2021, un changement de méthode comptable à l'initiative de l'entité a été décidé avec l'application de la méthode préférentielle de comptabilisation d'une provision pour indemnité de fin carrière (IFC) tel que décrit en Note 5.9 « Provisions pour risques et charges » en partie « Provisions pour engagements de retraites ». Ces engagements de retraite figuraient jusqu'à lors principalement en engagement hors bilan des comptes consolidés et partiellement en provisions pour risques et charges pour les sociétés acquises (provision constatée lors de leurs premières entrées dans le périmètre de consolidation).

Ce changement de méthode comptable est justifié par la volonté de communiquer une information financière plus juste du groupe, et de s'aligner sur les recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

L'impact de ce changement de méthode comptable sur les comptes clos au 31 décembre 2020 est :

- Un impact capitaux propres à l'ouverture de -5,9 M€ (net des impôts différés actifs). Les règles d'évaluation de la provision sont décrites en note 4.13
- Un impact impôts différés actifs de 1,9 M€
- Un impact Provision pour Risques et Charges de +7,8 M€

Dans les cadres de ce changement de méthode comptable, une mise à jour des hypothèses actuarielles a été effectuée sur la base des données observées sur les années 2019 à 2021.

Aucun autre changement de méthode n'a été constaté.

## Note 3 : Périmètre de consolidation

### 3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou à une date proche de celle-ci.

### 3.2 Périmètre de consolidation

Sociétés	Adresses	31-déc-21		31-déc-20		Méthode de consolidation	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
<b>Visiativ SA</b>		société mère		société mère		N/A	
VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG	
VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG	
VSSB		61%	61%	61%	61%	IG	
I PORTA		100%	61%	100%	61%	IG	
VISIATIV 3D PRINTING		100%	100%	100%	100%	IG	
ENTREPRISE DU FUTUR		100%	100%	100%	100%	IG	
CIR 360		75%	74%	75%	74%	IG	
LINKSOFT		(a)		54%	54%	IG	
LEASE PLACE		100%	100%	N/A	N/A	IG	
VISIATIV CONSEIL		98%	98%	97%	97%	IG	
ABGI GROUP		52 Quai Rambaud – 69 002 Lyon	100%	98%	100%	97%	IG
ABGI France			100%	98%	100%	98%	IG
OVEUS			95%	93%	95%	93%	IG
ABGI USA	1700 West Loop South - Suite 230 - Houston, Texas 77027		88%	87%	90%	88%	IG
ABGI CANADA	6823 Boul St-Laurent suite 202, Montréal, QC H2S 3C8, Canada		100%	98%	100%	98%	IG
ABGI UK	6 Atholl Crescent, Edimbourg, Scotland EH3 8HA		93%	91%	93%	90%	IG
MSC UK	Skylon Court Coldnose Road, Hereford HR2 6JL		100%	91%	100%	90%	IG
IFTC LTD	36b The Square, Comber, Newtownards, County Down, BT23 5DU, Irlande du Nord		100%	91%	N/A	N/A	IG
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG - LA NEUVEVILLE	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville – Suisse		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE			100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS SWITZERLAND AG - PRATTELN	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV AFRICA	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100 Casablanca - Maroc		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MAROC				(b)	100%	100%	IG
KALISTA	100 Avenue du général leclerc - 93500 Pantin		100%	100%	100%	100%	IG
AJ SOLUTIONS	8 Rue Montgolfier - 68127 Sainte-croix en plaine		(c)	N/A	N/A	IG	
IS MANAGEMENT - MA SAUVEGARDE	6 Rue de l'Ozon, 69360 Sérézin-du-Rhône	100%	100%	N/A	N/A	IG	
VISIATIV MANAGED SERVICES	Parc d'activité – 69 890 la tour de Salvagny	100%	100%	100%	100%	IG	
TIMELAB	1 rue Mahatma Gandhi - 13100 Aix en provence	83%	83%	71%	71%	IG	
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	100%	100%	100%	100%	IG	
INNOVA SYSTEMS	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	100%	100%	IG	
DIMENSIONS GROUP BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, NEDERLAND	83%	83%	83%	83%	IG	
DESIGN SOLUTIONS BV		100%	83%	100%	83%	IG	
LAYERTEC BV		100%	83%	100%	83%	IG	
VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV		100%	83%	100%	83%	IG	
DESIGN SOLUTIONS BVBA	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost, BELGIQUE	100%	83%	100%	83%	IG	
AIMCP	47 Rue Antoine Primat - 69100 Villeurbanne	0%	0%	100%	100%	NC	
VALLA		19%	19%	100%	100%	NC	
LIVING ACTOR	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	65%	65%	65%	65%	IG	
MISSION RGPD	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	20%	20%	33%	33%	MEQ	
PFIF (ABGI DEUTSCHLAND)	Europastrabe 21, 77933 LAHR Allemagne	50%	49%	N/A	N/A	IP	
QOLID	170 bd Stalingrad 69006 LYON		(d)	46%	46%	NC	
FIVES SMART SOFTWARE DEVELOPMENT	7 rue Maryse Bastié 69500 LYON	49%	49%	49%	49%	MEQ	

(a) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 dans Visiativ Software

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 dans Visiativ Africa

(c) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 dans Visiativ Solutions Entreprise

(d) Liquidée le 27 avril 2021

IG : Intégration Globale

IP : Intégration proportionnelle

MEQ : Mise en équivalence

NC : Non Consolidée

### 3.3 Variations de périmètre

#### Entrées de périmètre

- Acquisition de la société AJ Solutions. Distributeur SOLIDWORKS sur le territoire français, cette société a réalisé au 31/05/2021 un CA de 1,2 M€ puis a été en location gérance dans la société Visiativ Solution Entreprise à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021 et fusionnée dans Visiativ Solution Entreprise à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Acquisition de la société Lease Place. Partenaire historique de Visiativ, Lease Place accompagne ses clients, depuis plus de 16 ans, dans la construction, le management et le développement de solutions de financement pour l'achat de logiciels et matériels, cette société a réalisé au 31/12/2021 un CA de 25,4 M€ (activité principalement liée avec les sociétés du groupe).
- Acquisition de la société IS Management / Ma Sauvegarde, éditeur d'une solution de sauvegarde en temps réel des données des entreprises. Elle est consolidée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et a réalisé au 31/12/2021 un CA de 0,4 M€.
- Acquisition de la société IFTC UK, cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation en Irlande, cette société est consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, elle a réalisé au 31/12/2021 un CA de 0,2 M€.
- Prise de participation de 50% dans la société PFI GmbH, cabinet de conseil spécialisé dans le financement de l'innovation en Allemagne, cette société est consolidée par intégration proportionnelle à partir d'octobre 2021, elle a réalisé au 31/12/2021 un CA de 0,8 M€.

#### Mouvement de périmètre

##### Augmentations

- VISIATIV a augmenté sa détention dans la société ABGI BRESIL passant de 26% de détention au 31/12/2020 à 100% au 31/12/2021. Cette société sera consolidée par intégration globale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

##### Fusions

- VISIATIV a augmenté sa détention dans la société LINKSOFT passant de 54% de détention au 31/12/2020 à 100% au 31/12/2021 puis LINKSOFT a été fusionnée à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans la société VISIATIV SOFTWARE.
- La société VISIATIV Maroc (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2020) a été fusionnée à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans la société VISIATIV AFRICA.

#### Sorties de périmètre

- La société AIM CP (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2020) a été cédée en intégralité en avril 2021 ; elle n'est plus consolidée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- La société VALLA SAS (filiale précédemment détenue à 19% par VISIATIV SA et à 81% par AIM CP) n'est plus consolidée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 du fait de la cession à 100% de la société AIM CP.
- La société QOLID précédemment détenue à 46% et intégrée par mise en équivalence en 2020 a été liquidée le 27 avril 2021.

### 3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2021 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

SOCIETES	Données au	% de détention 31/12/2021	% de détention 31/12/2020	En K€				
				Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2021	
STRATEGEEEX	31/12/2019	20,33%	20,33%	292	424	-	6	-
ABGI BRÉSIL (*)	31/12/2021	100,00%	25,00%	428	1 426	-	433	1 660
AXEMBLE MAROC	31/03/2020 // en cours de liquidation	100,00%	100,00%	-	195	-	6	-
E-NOVAPPS	Aucun exercice clos	30,00%	30,00%	NC	NC	NC	NC	28
ISOTOOLS TUNISIE	31/12/2018 // en cours de liquidation	99,00%	99,00%	32	66	NC	17	1
X-MAKERS	Aucun exercice clos	25,00%	25,00%	NC	NC	NC	NC	0
SWARM	Aucun exercice clos	25,00%	28,60%	NC	NC	NC	NC	100
BSOFT (**)	31/12/2021	53,74%	N/A	381	415	-	-147	310
WELCOME IN	Aucun exercice clos	20,66%	20,66%	NC	NC	NC	NC	52
LA CANTOCHE INC USA	31/12/2021	65,00%	65,00%	-65	200	-	0	0

Les sociétés dont la détention est < 20% ne sont pas mentionnées

(\*) : La détention de ABGI Brésil est passée à 100% le 16 décembre 2021, cette société sera consolidée en intégration globale à compter du 1er janvier 2022

(\*\*) : La société a été acquise le 1er décembre 2021 pour 53,74%, elle sera consolidée en intégration globale à compter du 1er janvier 2022

## Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

### 4.1 Ecart d'acquisition

- Détermination de la valeur brute

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Conformément à l'article 231-4 du règlement ANC 2020-01, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

- Amortissement des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition présents au 1er janvier 2016, initialement amortis sur 10 ans, sont considérés comme non amortissables à compter de l'exercice 2016 car il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation sera constatée dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la Valeur Nette Comptable.

Les écarts d'acquisition qui seront constatés ultérieurement feront l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et les modalités d'amortissement à appliquer.

- Dépréciation de l'écart d'acquisition positif à durée non limitée

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle et à chaque clôture des comptes en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur, en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisitions sont testés au sein de deux UGT :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes d'une part,
- « VISIATIV Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à VISIATIV : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development (infogérance et cloud) d'autre part.

## 4.2 Ecart de conversion

Les comptes des filiales suisses, anglaises, marocaines, américaines et canadiennes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les postes de bilan sont convertis en euros au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenus au coût historique ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation des taux de change sur le bilan et le compte de résultat sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés sous la rubrique « écarts de conversion ».

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

Devises	Taux moyen 2021	Taux moyen 2020	Taux de clôture au 31/12/2021	Taux de clôture au 31/12/2020
CHF	1,0845	1,0712	1,0331	1,0802
GBP	0,8650	0,8843	0,8403	0,8990
MAD	10,6531	10,8366	10,5528	10,8848
USD	1,1909	1,1325	1,1326	1,2271
CAD	1,4936	1,5215	1,4393	1,5633

## 4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Eléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels (achetés ou produits en interne)	1 à 5 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode comptable obligatoire du règlement ANC 2020-01, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

#### 4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans - Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans - Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire

La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

#### 4.5 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives et leur valeur d'utilité pour le groupe.

#### 4.6 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant les baux commerciaux, la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

#### 4.7 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation individuelle dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

#### 4.8 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche. Cette appréciation est réalisée au sein de chaque groupe d'intégration fiscale.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2021, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- VISIATIV MANAGED SERVICES
- KALISTA
- VISIATIV 3D PRINTING
- ENTREPRISE DU FUTUR
- ABGI GROUP
- ABGI France
- OVEUS.

Par ailleurs le groupe a deux autres périmètres d'intégration fiscale :

- DIMENSIONS GROUP (mère) – Pays Bas
  - o DESIGN SOLUTIONS BV (fille)
  - o LAYERTEC BV (fille)
- VSSB (mère) et IPORTA (fille)

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

#### 4.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

#### 4.10 Disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non-cotés.

#### 4.11 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

#### 4.12 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement ANC n°2020-01, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des services de hotline qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

#### 4.13 Indemnité de départs à la retraite

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 comptabilisés en provision sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés (voir Note 2.4).

Les écarts actuariels seront comptabilisés en utilisant la méthode du corridor : ils seront ainsi différés au bilan et présentés en augmentation ou en diminution de la dette actuarielle. La méthode du corridor consiste à n'amortir le montant cumulé des écarts actuariels que sur une base correspondant à l'excédent de ces écarts cumulés par rapport à 10 % de la dette du régime, ou à 10 % de l'actif du régime si celui-ci est supérieur à la dette. L'amortissement de cet excédent est effectué linéairement sur la durée estimée résiduelle moyenne d'activité des bénéficiaires du régime.

L'évaluation des engagements à la date de clôture repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2021	
	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation <sup>②</sup>	0,88%	
Table de mortalité	INSEE 2018	
Taux de revalorisation des salaires	2,80%	2,30%
Taux de turn-over	Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 47%	

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

En cas d'acquisition de nouvelles filiales, la provision d'indemnité de départ à la retraite relative à ces nouvelles filiales est comptabilisée lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation.

#### 4.14 Instruments financiers

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe a recours à des instruments financiers au 31 décembre 2021 (cf note 5.10.1). Conformément au règlement ANC 2015-05, § 2.5.1PCG et au code PCG art. 628-11, le montant du nominal du contrat de couverture n'est pas comptabilisé (hors bilan) et la prime est enregistrée au bilan et rapportée au résultat sur la durée de l'emprunt.

#### 4.15 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge à l'exception des frais d'émission de l'emprunt obligataire qui ont été étalés sur la durée de l'emprunt.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

#### 4.16 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 300 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au 31 décembre 2021. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

#### 4.17 Subventions publiques à recevoir

##### **Subventions**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

##### **Crédit d'impôt recherche**

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constaté d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

#### 4.18 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce) : Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition du produit au client ou par la mise à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel d'édition pour une période déterminée : Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.
- La vente de matériel informatique (négoce) : Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités : Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.
- La prestation de service : Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

#### 4.19 Informations sectorielles

Un suivi interne par catégorie d'activité est réalisé et détaillé en note 5.15.

#### 4.20 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

#### 4.21 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus, dépréciations des titres ou des comptes courants et/ou abandons de créances des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

#### 4.22 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période diminué des actions auto détenues.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

## Note 5 : Notes sur les états financiers consolidés

### Note 5.1 : Ecart d'acquisition

#### - Au 31 décembre 2021

En M€	31/12/2020			Augmentations	Variations de périmètre	Dépréciations	Impact écart de conversion	31/12/2021
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette					
UGT 3DEXPERIENCE VAR	30,8	-5,4	25,4	0,0	2,1	0,0	0,4	27,9
UGT VISIATIV Platform	62,2	-8,2	54,0	1,3	4,2	0,0	0,2	59,7
<b>Total écarts d'acquisition</b>	<b>93,1</b>	<b>-13,7</b>	<b>79,4</b>	<b>1,3</b>	<b>6,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>87,6</b>

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement des acquisitions de AJ Solutions, IFTC UK et de Lease Place décrites en note 3.3 de la présente annexe.

Les augmentations correspondent pour 0,9 M€ au complément de prix versé début 2021 dans le cadre du rachat des minoritaires de Visiativ Conseil fin 2020.

#### - Test de dépréciation des écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des écarts d'acquisition et la valeur des UGT « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) » d'une part et « VISIATIV Platform » d'autre part, ont été réalisés à partir des hypothèses suivantes :

- Taux de croissance à long terme : 1 %
- Taux d'actualisation : 9 %
- Horizon des prévisions retenues : 4 ans

Les tests de dépréciation réalisés n'ont pas conduit à comptabiliser des dépréciations sur les écarts d'acquisition.

### Note 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Le poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond principalement aux frais de développement de logiciels, qui sont activés lorsque les critères définis à la note 4.2 sont satisfaits. L'ensemble des immobilisations financières sont à échéance à plus d'un an au 31 décembre 2021.

- Au 31 décembre 2021

- Les immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en M€)	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	Résultat des sociétés mises en équivalence	31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	0,0							0,0
Concessions, brevets & droits similaires	42,7	6,4	0,0	0,7	-0,1	0,0		49,6
Logiciels	1,0	0,3		0,0	0,0	0,0		1,3
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1,3	0,0	0,0	-0,2		0,1		1,1
Autres immobilisations incorporelles en cours	1,5	2,5		-0,5				3,6
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>46,5</b>	<b>9,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,1</b>		<b>55,7</b>
Constructions	2,2	0,0		0,1	-0,2			2,1
Terrains	0,3							0,3
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0,9	0,0			-0,6			0,3
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	0,4				-0,4			0,0
Matériel de transport	0,2	0,0	0,0		0,0	0,0		0,2
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4,9	0,4	-0,5	0,1	0,0	0,0		4,9
Autres immobilisations corporelles	5,4	0,2	0,0	-0,2	0,0	0,1		5,4
Immobilisations corporelles en cours	0,0							0,0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>14,1</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,2</b>	<b>0,1</b>		<b>13,2</b>
Autres immobilisations financières	4,4	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0		6,8
Titres mis en équivalence	0,0			0,4			-0,4	0,0
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>4,4</b>	<b>2,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,4</b>	<b>6,8</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>65,0</b>	<b>12,2</b>	<b>-0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>-1,2</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,4</b>	<b>75,7</b>

La hausse des concessions, brevets et droits similaires correspond à la production immobilisée de l'exercice (développements applicatifs) pour 6,4 M€. Ces frais sont activés lorsque les critères définis à la note 4.3 sont satisfaits.

La production immobilisée relative au développement du nouvel ERP du groupe s'élève à 1,6 M€, elle est classée en immobilisation en cours, l'ERP devant être mis en service en 2022. Par ailleurs en immobilisation en cours, le solde des acquisitions correspond également à l'ERP et représente des achats auprès de tiers.

Au 31 décembre 2021, les acquisitions d'immobilisations financières correspondent à l'acquisition des titres ABGI Brésil et BSOFT pour 2 M€ et à l'augmentation des dépôts et cautionnements pour le solde.

Le solde en espèce du contrat de liquidité s'élève à 0,2 M€ au 31 décembre 2021.

Le reclassement de -0,4 M€ sur les titres mis en équivalence correspond au reclassement en provision pour risques et charges de la quote-part de situation nette négative des titres mis en équivalence.

- Les amortissements des immobilisations et leurs variations se décomposent comme suit :

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en M€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion		31/12/2021	Valeurs nettes 31/12/2021
Frais d'établissement et de développement	0,0							0,0	0,0
Concessions, brevets & droits similaires	31,1	5,4	0,0	0,0	-0,1			36,4	13,2
Logiciels	0,4	0,3		0,0	0,0	0,0		0,7	0,6
Autres postes d'immobilisations incorporelles	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,4	0,7
Autres immobilisations incorporelles en cours	0,0							0,0	3,6
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>31,9</b>	<b>5,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,0</b>		<b>37,563</b>	<b>18,1</b>
Constructions	1,2	0,2		0,0	-0,1			1,3	0,8
Terrains	0,0							0,0	0,3
Installations techniques, matériel et outillages industriels	0,8	0,0		0,0	-0,6			0,2	0,1
Installations générales, agencements, aménagements en crédit bail	0,3				-0,3			0,0	0,0
Matériel de transport	0,1	0,0	0,0		0,0	0,0		0,1	0,1
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4,0	0,4	-0,5	0,1	0,0	0,0		4,0	0,9
Autres immobilisations corporelles	3,2	0,6	0,0	-0,1	0,0	0,1		3,7	1,7
Immobilisations corporelles en cours	0,0							0,0	0,0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>9,619</b>	<b>1,2</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,0</b>	<b>0,1</b>		<b>9,4</b>	<b>3,9</b>
Autres immobilisations financières	0,6					0,0		0,6	6,2
Titres mis en équivalence	0,0							0,0	0,0
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>0,558</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>	<b>6,2</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>42,1</b>	<b>7,0</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>47,5</b>	<b>28,2</b>

### Note 5.3 : Créances clients

<b>CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Créances clients et comptes rattachés (brutes)	63,0	64,7
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	-4,7	-4,6
<b>Total net des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>58,3</b>	<b>60,0</b>

La provision pour dépréciation client est établie statistiquement sur la base des créances échues à plus de 180 jours et au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

### Note 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes de l'actif circulant au 31 décembre 2021. Les disponibilités et les impôts différés actif sont exclus de cette analyse.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

<b>ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2021</b>		
	<b>Montant Brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Créances clients	63,0	57,3	5,7
Créances sur personnel et organismes sociaux	0,5	0,5	
Stock	0,4	0,4	
Créances fiscales (1)	15,8	12,6	3,3
Fournisseurs débiteurs	0,9	0,9	
Factor (2)	7,2	7,2	
Comptes courants (3)	3,1	3,1	
Autres créances	0,5	0,5	
Charges constatées d'avance	1,9	1,9	
<b>Total de l' Actif circulant</b>	<b>93,4</b>	<b>84,4</b>	<b>8,9</b>

Le poste créances fiscales inclut des créances d'impôt sur les sociétés pour 7.3 M€ (dont CIR 3.7 M€ et CICE & autres crédits d'impôt 1.3 M€) et des créances de TVA pour 8.6 M€.

#### Crédit d'impôt recherche et Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (1)

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

Le montant du crédit d'impôt recherche pris en compte au compte de résultat dans les comptes clos le 31 décembre 2021 s'élève à 0,6 M€ contre 0,5 M€ au 31 décembre 2020.

## Factor (2)

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring pour le financement court terme du besoin en fonds de roulement. Le contrat est sans recours, la société d'affacturage conserve le risque d'insolvabilité du client. Le montant financé net s'élève à 34,3 M€ au 31 décembre 2021 contre 24,0 M€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les créances financées sont sorties du poste client. Les créances dont l'échéance est dépassée de plus de 75 jours sont définancées et comptabilisées en autres créances ; le fonds de garantie est également comptabilisé en autres créances. Au 31 décembre 2021, ces créances s'élèvent à 7,2 M€. Au 31 décembre 2020, elles s'élevaient à 4,2 M€. Les créances cédées au Factor et présentant un risque de recouvrement font l'objet d'une provision pour risques et charges. Au 31 décembre 2021 elle représente 1,6 M€.

## Comptes courants (3)

Les principaux comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit, en valeur nette :

### Au 31 décembre 2021

- Swarm 1,2 M€
- Fives Smart Software Development SAS 1,1 M€
- Mission RGPD 0,2 M€
- Axemble Maroc 0,1 M€

## Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en M€)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	31/12/2021
Provision sur Stock	0,0			0,1		0,1
Provisions sur comptes clients	4,6	2,6	-2,6	0,0	0,1	4,7
Provisions sur autres créances	1,0	0,2	-0,9			0,4
<b>Total provisions pour dépréciations</b>	<b>5,7</b>	<b>2,8</b>	<b>-3,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>5,2</b>

### Note 5.5 : Impôts différés Actif et Passif

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 30,3 M€ au 31 décembre 2021 (dont 13,5 M€ issus du périmètre d'intégration fiscale).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 26.5% au 31 décembre 2021. Ce taux diminue progressivement depuis 2018 pour atteindre 25% en 2022.

Les taux applicables aux filiales étrangères s'élèvent à 19% en UK, 20% en Suisse, 26,5% au Canada, 21% aux USA, 22% aux Pays-Bas, 25% en Belgique et 30% pour les filiales présentes au Maroc.

Le montant total des impôts différés activés sur déficits reportables s'établit à 3,2 M€ ; le montant des impôts différés non activés sur déficits reportables s'établit quant à lui à 4,4 M€.

Au 31 décembre 2021, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt, en M€	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net avant résultat des sociétés mises en équivalence	10,8	2,2
Impôt consolidé	2,0	1,8
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>12,8</b>	<b>4,0</b>
Taux courant d'imposition en France	26,5%	28,0%
<b>Impôt théorique au taux courant en France</b>	<b>3,4</b>	<b>1,1</b>
Différences permanentes	-1,0	0,5
Activation du déficit fiscal	0,0	-0,8
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	0,1	1,4
Différences de taux d'imposition	-0,4	-0,4
<b>Charge/produit d'impôt du groupe</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>15,6%</i>	<i>45,2%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2021 est détaillée de la manière suivante :

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Engagement de retraite	8,6	0,6
Dépréciation des comptes courants intragroupe soumis à l'IS	-2,5	-1,7
Autres retraitements (provisions réglementées, ...)	-0,6	0,0
Déficits reportables activés	12,9	11,8
Déficits reportables non activés	17,6	17,0
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif (A)</b>	<b>36,0</b>	<b>27,8</b>
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif hors déficit non activés (B)</b>	<b>18,4</b>	<b>10,8</b>
<b>Impôts différés actifs reconnus au bilan (C)</b>	<b>4,6</b>	<b>2,9</b>
<b>Taux (B) / (C)</b>	<b>25%</b>	<b>27%</b>
Ecart de réévaluation Immobilisations	0,6	0,6
Dépréciation des comptes courants intragroupe	0,0	0,8
Autres retraitements	0,0	0,0
<b>Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif (D)</b>	<b>0,6</b>	<b>1,4</b>
<b>Impôts différés passifs reconnus au bilan (E)</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>
<b>Taux (D) / (E)</b>	<b>25%</b>	<b>27%</b>
<b>Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés (A+D)</b>	<b>35,4</b>	<b>26,4</b>
Impôts différés non reconnus	-17,6	-17,0
<b>Total net des bases d'impôts différés (F)</b>	<b>17,8</b>	<b>9,4</b>
<b>Total net des impôts différés reconnus au bilan (G)</b>	<b>4,4</b>	<b>2,5</b>
<b>Taux (F) / (G)</b>	<b>25%</b>	<b>27%</b>

### Note 5.6 : Trésorerie nette

<b>TRESORERIE NETTE (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Disponibilités	68,7	65,2
Concours bancaires courants (Passif)	0,0	-0,1
<b>Total Trésorerie nette</b>	<b>68,7</b>	<b>65,2</b>

Le détail de la variation de trésorerie est présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

### Note 5.7 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que les charges d'exploitation et s'analyse comme suit par nature :

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Locations immobilières	0,6	0,9
Locations mobilières	0,5	0,4
Sous-traitance	0,1	0,0
Assurances	0,1	0,1
Hébergement / Maintenance informatique	0,3	0,3
Marketing	0,2	0,1
Divers	0,1	0,1
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>

Les produits constatés d'avance sont composés de la manière suivante :

<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Issus de la facturation des contrats de maintenance	13,8	12,5
Issus des subventions d'investissements correspondant à la part CIR* liés aux projets immobilisés	0,4	0,5
Issus des prestations de services	2,9	3,2
Autres	0,2	0,3
<b>Total des produits constatés d'avance</b>	<b>17,4</b>	<b>16,5</b>

\* CIR (Crédit Impôt Recherche)

## Note 5.8 : Capitaux propres

### Note 5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2021	31/12/2020
Capital (en M€)	2,7	2,4
Nombre d'actions (actions ordinaires)	4 440 951	4 027 553
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,6 €	0,6 €

### Note 5.8.2 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les 3 derniers exercices clos.

## Note 5.9 : Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (montant en M€)	31/12/2021								
	31/12/2020	Dotations	Reprises	Reprises sans objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Changement de méthode	Reclassement	Montant fin de période
Provisions pour pertes de change	0,0	0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Provisions pour maintenance	1,8	1,5	-1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8
Provisions pour pensions et obligations similaires	0,6	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	7,8	0,0	8,6
Autres provisions pour risques	2,1	3,2	-1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	4,4
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>4,5</b>	<b>4,9</b>	<b>-2,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>7,9</b>	<b>0,4</b>	<b>15,0</b>

### Provisions pour engagements de retraites

Pour les comptes consolidés annuels clos au 31 décembre 2021, un changement de méthode comptable a été décidé avec l'application de la méthode préférentiel de comptabilisation d'une provision pour indemnité de fin carrière (IFC), qui figurait jusqu'à lors principalement en engagement hors bilan des comptes consolidés et partiellement en provision risque et charge (0,6 M€) pour les sociétés acquises (provision constatée lors de leurs 1ères entrées dans le périmètre de consolidation).

Ce changement de méthode comptable est justifié par la volonté de communiquer une information financière plus juste du groupe, et de s'aligner sur les recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

La dotation provision IFC sur l'exercice est de 0,2 M€

Aucun engagement de retraite et avantages similaires n'a été identifié pour les structures étrangères.

### Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

### Autres provisions pour risques

Les autres provisions sont constituées :

- de provisions statistiques d'assistance lors des contrôles fiscaux des clients réalisés par les administrations fiscales des pays où le groupe est présent, ainsi qu'à des provisions prud'hommales dans les différentes entités du groupe ;
- de provisions sur autres créances correspondant à des créances clients ayant plus de 180 jours et totalement cédées au factor.

### Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts estimés pour répondre aux besoins de maintenance futurs des contrats distribués.

### Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2021.

### Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.

## Note 5.10 : Dettes financières

Les échéances des dettes financières s'établissent comme suit :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en M€)	31/12/2021			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Dettes financières</b>				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	98,5	15,0	83,3	0,1
Emprunts et dettes financières diverses	0,1	0,0	0,1	0,0
Concours bancaires courants	0,0	0,0		
<b>Total des dettes financières</b>	<b>98,6</b>	<b>15,1</b>	<b>83,4</b>	<b>0,1</b>

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

Les échéances de 1 à 5 ans tiennent compte :

- du remboursement du Prêt Garanti par l'Etat de 33 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises (cf ci-après) ;
- du remboursement de l'Euro PP pour 20 M€ ;
- et du remboursement des CAPEX 1 et 2 pour 13 M€.

### Note 5.10.1 : Emprunts

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Montant en M€)	Etablissements de crédit
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>100,4</b>
(+) Encaissement	5,0
(-) Remboursement	-7,5
(+) Entrée de périmètre	0,4
(+/-) Autres mouvements	0,1
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>98,5</b>

## Description de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016, modifié par avenant n° 1 en date du 3 mai 2018 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de 6,2 M€, dont 3,5 M€ au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;
- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16,0 M€) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, sous réserve de confirmation préalable par un ou plusieurs prêteur(s), une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5,0 M€) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

Les emprunts portant sur le refinancement de la dette sont remboursés par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2021, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV :	1,4 M€
- VSSB :	<u>0,3 M€</u>
<b>Total de la dette :</b>	<b>1,7 M€</b>

A la date du 31 décembre 2021, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 16,0 M€. Ce crédit est remboursé en douze échéances semestrielles. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2021, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 1 - Tranche A	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	2,9	0,0	1,0	1,9
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	1,3	0,0	0,4	0,9
<b>TOTAL</b>	<b>4,2</b>	<b>0,0</b>	<b>1,4</b>	<b>2,8</b>

CAPEX 1 - Tranche B	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	5,4	0,0	0,0	5,4
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2,6	0,0	0,0	2,6
<b>TOTAL</b>	<b>8,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>8,0</b>

CAPEX 1 - Total	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	8,3	0,0	1,0	7,3
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	3,9	0,0	0,4	3,5
<b>TOTAL</b>	<b>12,2</b>	<b>0,0</b>	<b>1,4</b>	<b>10,8</b>

L'ouverture de crédit (dite CAPEX 2) est quant à elle utilisée à hauteur de 5,0 M€. Cet emprunt est réalisé dans les mêmes conditions que le crédit (dite CAPEX 1).

Au 31 décembre 2021, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 2 - Tranche A	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	2,0	0,0	0,5	1,5
<b>TOTAL</b>	<b>2,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>1,5</b>

CAPEX 2 - Tranche B	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	2,5	0,0	0,0	2,5
<b>TOTAL</b>	<b>2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,5</b>

CAPEX 2 - Total	31/12/2020 (en M€)	Souscription (en M€)	Remboursement (en M€)	31/12/2021 (en M€)
VISIATIV	4,5	0,0	0,5	4,0
<b>TOTAL</b>	<b>4,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>4,0</b>

Ces emprunts sont couverts par des ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

#### **Nouvel emprunt souscrit en 2021**

VISIATIV a obtenu en janvier 2021 un Prêt de BPI France de 5,0 M€ afin de renforcer la structure financière du Groupe. Cet emprunt est fixé à un taux de 1.25% sur un an, il est remboursable sur 5 ans.

#### **Emprunt obligataire**

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20,0 M€ portant intérêt à taux fixe et venant à échéance le 4 mai 2025.

Les obligations portent un intérêt à 4.1% l'an.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 0,1 M€ chacune.

L'emprunt obligataire est également couvert par les ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

#### **Prêt Garantie par l'Etat**

VISIATIV a obtenu en mai 2020 un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 39 M€ auprès du Pool Bancaire dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises. Cet emprunt est remboursable mensuellement à partir de mai 2022 jusqu'en mai 2026.

#### **Autres Emprunts**

En complément de l'emprunt obligataire, en 2018, la société a souscrit un emprunt de 2,5 M€ auprès de BPI France destiné au renforcement de la structure financière. Un emprunt complémentaire de 2,5 M€ a été souscrit en 2019 ; le capital restant dû pour ces deux emprunts s'élève à 4,6 M€ au 31 décembre 2021.

L'emprunt souscrit en 2018 est sur une durée de 4 ans et 6 mois au taux fixe de 1.5%  
Celui souscrit en 2019 est sur une durée de 7 ans au taux fixe de 1.5%.

Ces deux emprunts sont garantis à hauteur de 30% par le fonds national de garantie pour l'Innovation et pour 50% par le fonds européen d'investissement.

### Contrat de couverture – garantie de taux plafond

Le groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit, leur juste-valeur est nulle au 31/12/2021 compte tenu des taux Euribor 3 mois négatifs :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2021 (en M€)	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte (en M€)	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette			
								SOCIETE GENERALE	LCL	CIC	CAISSE D'EPARGNE
Prêt de Refinancement	1,8	0,50%	VISIATIV VSSB	14/06/2017 14/06/2017	14/03/2022 14/03/2022	5,0 1,2	100% 100%	1,7	1,2	2,2	1,2
<b>Total prêt de Refinancement</b>	<b>1,8</b>					<b>6,2</b>	<b>100%</b>	<b>1,7</b>	<b>1,2</b>	<b>2,2</b>	<b>1,2</b>
Capex Linéaire	4,3	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3,2	75%		3,2		
Capex Infine	10,5	1,00%	VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3,2	30%				
<b>Total des tirages Capex</b>	<b>14,8</b>					<b>6,4</b>	<b>43%</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

### Note 5.11 : Détails du passif circulant par échéance

Les impôts différés passifs sont exclus de cette analyse.

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en M€)	31/12/2021			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Clients - Avances et acomptes reçus</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>		
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>39,6</b>	<b>39,6</b>		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>42,8</b>	<b>42,8</b>		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	17,2	17,2		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés (*)</i>	25,6	25,6		
<b>Autres Dettes</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>	<b>0,1</b>	
<i>Dettes sur immobilisations</i>	0,9	0,8	0,1	
<i>Groupe et associés</i>	0,4	0,4		
<i>Dettes envers factor</i>	0,0	0,0		
<i>Autres dettes</i>	1,4	1,4		
<b>Total des dettes d'exploitation</b>	<b>85,9</b>	<b>85,8</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>
Produits constatés d'avance	17,4	17,4		
<b>Total général</b>	<b>103,3</b>	<b>103,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>

(\*) Dont TVA 21,7 21,7

Le Groupe n'a pas recours aux effets de commerce.

### Note 5.12 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit :

<b>DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Fournisseurs - Factures non parvenues	16,2	19,8
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>16,2</b>	<b>19,8</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel	7,8	6,8
Sécurité sociale et assimilés	5,5	3,7
Etat	1,8	0,6
<b>Total des dettes fiscales et sociales</b>	<b>15,1</b>	<b>11,1</b>
<b>Total général</b>	<b>31,3</b>	<b>31,0</b>

### Note 5.13 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

<b>CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
France	154,8	138,8
Reste du monde	59,6	51,2
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>214,4</b>	<b>189,9</b>
<i>% Hors France</i>	<b>27,8%</b>	<b>26,9%</b>

Depuis 2018, grâce à la réalisation de croissances externes et à leur développement grâce au groupe, le chiffre d'affaires réalisé à l'international couvre la Suisse, le Royaume Uni, les Pays Bas, les USA, la Belgique et le Maroc. Les ventes réalisées à l'international sont demeurées particulièrement dynamiques, avec une croissance de +18% en 2021 (+16% à périmètre et taux de change constants), représentant désormais 28% du chiffre d'affaires annuel du Groupe.

À l'issue de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires consolidé de Visiativ s'établit à 214,4 M€ en croissance de +13% (+12% en organique) par rapport à l'exercice 2020. Il s'inscrit également en hausse de +6% par rapport à l'exercice 2019. Le Groupe dépasse ainsi son objectif annuel qui visait à retrouver en 2021 le niveau d'activité de 2019 avant la crise sanitaire.

### Note 5.14 : Autres produits d'exploitation

<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Production stockée	0,0	0,0
Production immobilisée	8,0	7,5
Transferts de charges	1,4	1,1
Crédit d'impôt recherche	0,6	0,7
Subvention d'investissement reconnue en résultat	0,0	0,4
Autres produits	0,2	0,6
<b>Total autres produits d'exploitation</b>	<b>10,2</b>	<b>10,2</b>

### Note 5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.

Le groupe est désormais structuré autour de 2 pôles :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes,
- « VISIATIV Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à VISIATIV : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development (cloud, infogérance).

(Montants en M€)	31/12/2021			31/12/2020		
	3DX VAR	VISIATIV Platform	Consolidé	3DX VAR	VISIATIV Platform	Consolidé
CA	138,4	76,0	214,4	116,2	73,8	189,9
EBITDA	9,4	12,6	22,1	4,2	10,0	14,3
<i>Ebitda / CA</i>	<i>6,8%</i>	<i>16,6%</i>	<i>10,3%</i>	<i>3,7%</i>	<i>13,6%</i>	<i>7,5%</i>

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation présenté au compte de résultat consolidé augmenté des dotations aux amortissements de l'exercice.

### Note 5.16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Gains de change	0,1	0,1
Reprises sur provisions	0,9	0,3
Autres produits financiers	0,1	0,0
<b>Total des produits financiers</b>	<b>1,2</b>	<b>0,4</b>

CHARGES FINANCIERES (Montants en M€)	31/12/2021	31/12/2020
Pertes de change	0,1	0,3
Dotations provisions financières	0,3	1,1
Charges d'intérêts	2,0	1,7
Autres charges financières	0,9	0,3
<b>Total des charges financières</b>	<b>3,3</b>	<b>3,4</b>

Les autres charges financières correspondent à la sortie du compte courant Qolid après la liquidation de cette société, cette charge est compensée par la reprise de provision financière.

### Note 5.17 : Produits et charges exceptionnels

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	0,0	0,1
Reprise de provisions exceptionnelles	0,0	0,5
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,0	0,2
Produits exceptionnels divers	0,1	0,2
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>0,2</b>	<b>1,0</b>

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en M€)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	0,0	0,2
Valeur nette comptable des titres cédés	0,0	0,0
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0,0	0,0
Dotations aux provisions exceptionnelles	0,0	0,0
Autres charges exceptionnelles	0,2	1,3
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>0,2</b>	<b>1,5</b>

En 2020, le résultat exceptionnel était impacté par les coûts provisionnés pour la sortie de la société Valla pour 0,6 M€, aucun élément significatif n'impacte le résultat exceptionnel en 2021.

### Note 5.18 : Résultat par action

#### Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

<b>Résultats de base par action</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Nombre d'actions en circulation hors actions auto détenues	4 367 030	3 900 127
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs hors actions auto détenues	4 406 405	3 860 752
Résultat net part du groupe (en M€)	9,7	1,5
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>2,22</b>	<b>0,38</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>2,20</b>	<b>0,38</b>

### Note 5.19 : Parties liées et gouvernance

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

**DETAIL DES PARTIES LIEES**  
**Information (en M€)**

	31/12/2021	31/12/2020
	Autres parties liées	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	0,3	0,2
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	0,0	0,3
Créances rattachées à des participations	2,9	3,5
Dettes rattachées à des participations	0,0	0,0

Certains locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élevé à 1,1 M€. Les loyers correspondent à des loyers consentis à des prix de marchés.

Les rémunérations versées aux dirigeants de VISIATIV sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en M€	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération fixe annuelle	0,4	0,4
Rémunération variable	0,2	0,2
Rémunération des Administrateurs	0,0	0,0
Avantages en nature Véhicule	0,0	0,0
Avantages en nature GSC Chômage	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>

Ces rémunérations regroupent les rémunérations de Laurent FIARD sur l'ensemble de l'année 2020, les rémunérations de Christian, DONZEL jusqu'au 31 janvier 2020 (date de cessation de ses fonctions de Directeur Général Délégué) et les rémunérations de Bertrand SICOT à compter de sa date de nomination en tant que Directeur Général Délégué soit le 13/03/2020.

Pour l'année 2021, ces rémunérations regroupent Laurent FIARD et Bertrand SICOT sur l'ensemble de l'année.

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes du groupe.

## Note 5.20 : Engagements donnés

### Note 5.20.1 : Covenants bancaires

Les covenants bancaires sont les suivants :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017	R1 < 1,0	R2 < 2,5 pour le 31 décembre 2020 R2 < 2,0 pour les exercices suivants y compris 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

**R1** : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :  
**Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés**

**R2** : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :  
**Dettes Financières Nettes consolidées / EBITDA Consolidé (Proforma)**

### Note 5.20.2 : Contrats de crédit-bail

Le groupe n'a qu'un seul contrat de crédit-bail au sein de la société VISIATIV SA qui représente un actif de 45 K€. Ce contrat n'a pas d'impact significatif sur le résultat.

### Note 5.20.3 : Baux commerciaux

#### Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains (69)
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

#### Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont généralement une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

#### Charges et engagements

Donnés en M€	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 3 ans
Engagement location immobilière	4,8	2,4

### Note 5.20.4 : Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring pour le financement court terme du besoin en fonds de roulement. Le contrat est sans recours, la société d'affacturage conserve le risque d'insolvabilité du client. Le montant financé net s'élève à 34,3 M€ au 31 décembre 2021 contre 24,0 M€ à la clôture de l'exercice précédent.

### Note 5.20.5 : Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2021 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en M€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	1,8	1,2	0,6
Matériel informatique	2,1	1,0	1,1
<b>Total de l'engagement</b>	<b>3,8</b>	<b>2,1</b>	<b>1,7</b>

## Note 5.20.6 : Autres engagements financiers

### 1/ Nantissement des comptes titres des principales filiales

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe 5.10.1 « Description de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

### 2/ Complément de prix

- **INNOVA SYSTEMS**

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de la variation de l'EBITDA 2019, 2020, 2021 et 2022, par référence à l'EBITDA 2017.

Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 306 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. En 2019, 2020 et 2021, des compléments de prix pour un montant total de 251 K€ ont été versés, la dette de fournisseur d'immobilisation a été réduite d'autant au 31/12/2021.

- **DIMENSIONS GROUP BV**

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de l'EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€. Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 124 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. En 2020, un complément de prix pour un montant de 41 K€ a été versé et la dette de fournisseur d'immobilisation a été réduite d'autant. Le complément de prix au titre de l'année 2021 sera versé courant 2022.

### 3/Garanties de passif

- **INNOVA SYSTEMS**

Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées en ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 ans après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2025.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 GBP, dont 3 000 GBP pour chaque demande prise individuellement.

- **ABGI UK**

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI UK, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 14 janvier 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 200 000 GBP pour une période de 5 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 55 000 GBP.

- **CCSL (fusionnée dans Innova)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société CCSL, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 juillet 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 640 000 GBP pour une période de 7 ans uniquement pour les litiges fiscaux (la garantie de 2 ans sur les litiges classiques étant expirée).

- **Living Actor**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Living Actor, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 22 novembre 2019. Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées, en ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de tout autre administration, pendant une période prenant fin 3 mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 400 000 euros, avec application d'un seuil de déclenchement de 20 000 euros.

- **MSC**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MSC Associates Ltd UK, la société ABGI UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 février 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 7 500 GBP.

- **AJ Solutions**

Dans le cadre du rachat des titres de la société AJ Solutions, les sociétés VISIATIV et VISIATIV ENTREPRISE SOLUTIONS bénéficient d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 31 décembre 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0.3 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 35 K€.

- **Lease Place**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Lease Place, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 1<sup>er</sup> avril 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 30 K€.

- **Ma Sauvegarde (IS Management)**

Dans le cadre du rachat des titres de la société Ma Sauvegarde, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,2 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **IFTC**

Dans le cadre du rachat des titres de la société MSC Associates Ltd UK, la société ABGI UK bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 février 2020. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 3 000 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 20 000 GBP.

- **BSoft**

Dans le cadre du rachat des titres de la société BSoft, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 novembre 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,25 M€ pour une période de 3 ans (hors litige fiscaux et sociaux qui sont couverts par les délais de reprises et de prescriptions légaux), avec application d'une franchise de 10 K€.

- **ABGI Brésil**

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI Brésil, la société ABGI Group bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 novembre 2021. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 0,5 M€ pour une période de 4 ans.

#### 4/ Engagements vis-à-vis des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), ABGI UK, CIR 360, Living Actor et BSoft bénéficient d'une option de vente de leurs actions, et la société VISIATIV à l'obligation d'achat des titres des minoritaires à l'exception d'ABGI UK.

L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
CIR 360	- Pour moitié à compter du 1er juillet 2024 - Pour moitié à compter du 1er juillet 2025	A compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à ce que les associés minoritaires ne détiennent plus aucun titre
LIVING ACTOR	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tout les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030
BSOFT	A tout moment et jusqu'au 30 novembre 2036 en cas de sortie des effectifs	A tout moment, en cas de changement de contrôle dans le capital social de Visiativ SA

Pour la société **VSSB**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6M€ pour l'porta),
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :  
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société **CIR 360**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **LIVING ACTOR**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Pour la société **BSOFT**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBITDA du dernier exercice clos – Dette financière nette à la date du dernier exercice clos.

### Note 5.21 : Effectifs

Le total des effectifs au 31/12/2021 est le suivant :

	Exercice 2021	Exercice 2020
Sales & Marketing	358	355
Formation & Consulting	513	434
R&D	142	132
Direction & Administratifs	139	112
<b>Total effectifs à la clôture</b>	<b>1 152</b>	<b>1 033</b>

### Note 5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe a souscrit des instruments de couverture (cf. paragraphe 5.10.1).

#### Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisées sur le capital ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.10).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement. Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

### Risque de taux d'intérêt

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme,

La société a emprunté sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, les emprunts sont couverts par un contrat de couverture à hauteur de 57%.

### Risque de crédit

#### Risques de crédit financier

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

#### Risques de crédit client

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe a recouru à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 21 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2021 ne représente plus de 1,5% du chiffre d'affaires consolidé 2021.

### Risque de change

Environ 80% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Les autres principales devises au sein du groupe sont la livre sterling et le dollar, les filiales concernées achètent et vendent dans la même devise. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

### Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

### Note 5.23 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en M€)	Exercice 2021						Exercice 2020					
	Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	0,05	33%	0,05	37%			0,05	35%	0,05	36%		
* Filiales intégrées globalement	0,10	67%	0,05	36%	0,13	100%	0,09	65%	0,07	54%	0,11	100%
> Services Autres que la Certification des comptes liées à la mission du commissaire aux comptes												
* Emetteur									0,01	10%		
<b>TOTAL</b>	<b>0,15</b>	<b>100%</b>	<b>0,14</b>	<b>100%</b>	<b>0,11</b>	<b>100%</b>	<b>0,14</b>	<b>100%</b>	<b>0,14</b>	<b>100%</b>	<b>0,11</b>	<b>100%</b>